Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 035-200085868-20260909-DL_2026_09_01-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MESNIL-SAINT-PÈRE
SÉANCE DU 09 SEPTEMBRE 2026

Convocation du 03 septembre 2026

Secrétaire de séance	Erick MASSON
Nombre de conseillers en exercice	29
Présents : 28	M. HAREAU Mme JACOB M. MASSON Mme BERNARD M. GIRAUD Mme MONSIMET M. VAILLANT Mme TREMAUDANT M. THERIN Mme LEVEQUES Mme LEPAYSANT M. MERIEULT M. GLOAGUEN Mme MARIAIS M. LEVILLAIN Mme LE GARS M. GORON Mme CHAUVIN M. COUTURE Mme GAILLARD M. ROUVRAIS Mme JOUQUAND M. DINAHET Mme BROSSELLIER M. BLANCHARD DE LA BUHARAYE Mme DELAMARE M. LEMEE M. SAINT-LÔ
Représentés : 1	Mme ADAM par M. GLOAGUEN
Absents : 0	

DL_2026_09_01
Vie institutionnelle - Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « Dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. ».
L'installation du Conseil ayant eu lieu le 20 mars 2026, celui-ci doit adopter son règlement intérieur au plus tard le 20 septembre 2026.
Le projet de règlement intérieur pour la mandature 2026-2032 est joint à la présent note. Il a été élaboré après avis de la commission communication.

Vu l'avis de la commission communication,

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 035-200085868-20260909-DL_2026_09_01-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement intérieur du Conseil Municipal
- **DIT** que celui-ci entrera en vigueur dès que la présente délibération aura un caractère exécutoire.

Le secrétaire de séance

Erick MASSON

Le Maire

Mairie de Mesnil-Roc'h
Ille-et-Vilaine

Rodolphe HAREAU